

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu succinct de la réunion du 29 mars 2005

1. **Approbation du compte-rendu de la séance précédente.**
2. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire :** Contrat de maintenance pour des photocopieurs.
3. **Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal – modification :** mise à jour.
4. **Budget Primitif 2005**
Les dépenses et les recettes s'équilibrent en fonctionnement à la somme de 5 589 400 € et en investissement à la somme de 3 534 800 €. La part communale des dépenses d'investissement (soit 50 000 €) se décompose comme suit :

– acquisition de matériel	42 000 €
– travaux de bâtiments	3 000 €
– travaux de voirie et divers :	5 000 €

Monsieur le Maire précise que les subventions de l'État diminuent très fortement, et que de ce fait des choix devront être faits concernant les différents projets communaux.
5. **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – transfert de charges année 2005 :** abondement au titre de la réduction des transferts de charges motivés par l'harmonisation du prix de l'eau et au titre de l'action économique, en y ajoutant la prise en compte des rôles supplémentaires de 1999, et répercussion sur les communes concernées des dépenses supportées par la CALL au titre des équipes de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale pour les secteurs 1, 5 et 7, déduction faite des subventions mobilisées. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 378 184 €.
6. **Taxes sur les emplacements publicitaires – tarifs 2005 :** application des maxima légaux.
7. **Requalification de la RN 43 – attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement B&R Environnement et Noyon – souscription du marché :** montant : 479 745 € H.T., la charge restant à la commune s'élevant à 139 969 € H.T.
8. **Cession du patrimoine locatif social par la SEM Artois Développement à Pas-de-Calais Habitat – 24 logements cité Belgique :** accord à la la cession des 24 logements, et au transfert des garanties d'emprunt auprès de Pas-de-Calais Habitat.
9. **Classement dans le domaine public communal** du second secteur de la cité Saint-Albert.
10. **Fixation des droits d'inscription au service jeunesse et du montant de la participation** aux différentes activités.
11. **Subventions aux sociétés locales et extérieures.**
12. **Redevances scolaires :** la redevance scolaire versée par les communes de résidence des élèves fréquentant les écoles primaires et maternelles loossoises pour l'année 2004-2005 est portée à 91 €.
13. **Allocation pour achats de fournitures scolaires** aux étudiants maintenue à 42 €.
14. **Allocations pour voyages éducatifs :** maintien de l'allocation versée aux écoles loossoises, dans le cadre des voyages éducatifs et activités sportives ; maintien de l'allocation versée pour les voyages ou séjours à l'étranger ; allocation d'une subvention exceptionnelle de 100 € à un élève participant à la classe verte organisée par la ville de Lens du 7 au 11 mars 2005.
15. **Participation aux dépenses d'investissement dans les collèges :** la participation réclamée par le Conseil Général au titre de la répartition des élèves fréquentant les collèges dans les communes voisines se monte, pour le collège Riaumont à Liévin, à 19,56 €.
16. **Révision du POS : lancement de la procédure** pour permettre la réalisation d'importantes opérations d'aménagement sur le territoire de la commune. Le nouveau document d'urbanisme élaboré à la fin de la procédure sera un PLU (Plan Local d'Urbanisme).
17. **Adhésion de la Commune à Bassin Minier Unesco 2005** dans le cadre du soutien à la candidature du Bassin Minier Nord Pas-de-Calais au titre du label Unesco "Patrimoine mondial de l'humanité : paysage culturel évolutif". Montant de la cotisation : 100 €.
18. **Convention de mise à disposition** des terrains cadastrés section AD n° 203, 204 et 84 à l'association "Ensemble pour un autre avenir", à l'effet de servir de support à une activité d'insertion par paraîchage biologique pour des personnes en grande difficulté.
19. **Informations et questions diverses**
 - ANRU : mission d'accompagnement par Artois Développement.

Toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité.